|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****25ème réunion, Genève, 2-5 juin 2020** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-20/****24-F** |
|  | **25** **février 2020** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications |
| RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'INDICE DE L'UIT |
|  |
| **Résumé:**On trouvera dans le présent document un aperçu des progrès accomplis dans l'élaboration d'un nouvel indice composite de l'UIT, qui remplacera l'Indice de développement des TIC (IDI). Une réunion du Groupe d'experts s'est tenue le 10 février 2020 à Genève, afin d'examiner une proposition en vue de l'élaboration d'un nouvel indice composite établissant des liens entre les technologies numériques et les Objectifs de développement durable (ODD), et de convenir de la marche à suivre.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document.**Références:**Résolution 8 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires (PP). |

Introduction

De 2009 à 2017, l'UIT a publié l'Indice de développement des TIC (IDI), un indice composite conçu afin d'évaluer et de comparer l'état de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein des pays et entre eux. Dès les prémices de cet indice, on a reconnu qu'il fallait en permanence améliorer les méthodes de mesure et actualiser la composition de l'indice IDI, afin de tenir compte des évolutions techniques. Étant donné que le large bande et la connectivité hertzienne évoluée sont devenus essentiels aux pays pour qu'ils puissent tirer pleinement parti des avantages offerts par les TIC, il était nécessaire de réviser le premier ensemble d'indicateurs.

En 2016, l'UIT a entamé un processus en vue de réviser les indicateurs utilisés pour calculer l'indice IDI. En 2017, on a adopté un ensemble révisé d'indicateurs à prendre en considération dans le calcul de l'indice IDI, à compter de 2018. Les données pour 2018 ont été recueillies auprès des États Membres. Toutefois, cette année-là, l'UIT n'a pas pu publier l'indice IDI en utilisant l'ensemble révisé d'indicateurs, pour des raisons liées à la qualité des données et à leur quantité, ainsi qu'aux lacunes qui sont ressorties dans le cadre du processus de révision des indicateurs utilisés pour calculer l'indice IDI. En 2019, ces problèmes n'étant toujours pas résolus, il n'a pas été possible de publier l'indice IDI, une fois de plus.

L'indice IDI, tel qu'il a été conçu, s'est avéré efficace au tout début de la transformation numérique. Toutefois, une simple révision de cet indice ne permet pas de refléter fidèlement la transformation numérique qui touche actuellement toute la planète, ni le rôle des technologies numériques dans la réalisation des ODD. Un indice révisé doit tenir compte non seulement du développement de l'infrastructure numérique, mais aussi des finalités d'utilisation des technologies dans l'ensemble de l'écosystème numérique. De cette manière, on pourra aider les pays à recenser les domaines dans lesquels ils doivent concentrer leurs efforts, afin de tirer parti des retombées sociales durables qu'offrent les technologies numériques.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'UIT a proposé d'élaborer un indice composite qui servira d'outil de suivi pour les gouvernements, afin qu'ils puissent évaluer les effets de la transformation numérique sur leur capacité à réaliser les ODD. Cet indice incarnera une évolution qui vise à dépasser la dimension technique souvent associée aux technologies numériques en vue d'inclure une dimension plus humaine ayant trait aux questions de bien-être et de durabilité en prenant en considération tous les ODD. Cette proposition a été examinée avec les États Membres à une réunion d'experts.

Réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT

La réunion du Groupe d'experts sur l'indice de l'UIT s'est tenue le 10 février 2020 à Genève (Suisse). Cette réunion a rassemblé 89 participants, dont 65 à distance, représentant 37 États Membres, l'État de Palestine ayant le statut d'observateur au titre de la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP et des experts dans le domaine du développement des TIC. Concernant la répartition hommes-femmes, 39 femmes et 48 hommes ont participé à la réunion (et 2 participants ont choisi la catégorie "autre").

Lors de cette réunion, le Secrétariat de l'UIT avait pour mission de présenter une proposition aux États Membres de l'UIT en vue de l'élaboration d'un nouvel indice composite, qui établit des liens entre les technologies numériques et les ODD. Un [document de travail](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/egmITUindex2020/EGM_ITU_index_background_document.pdf) avait été diffusé avant la réunion.

Les participants ont accueilli favorablement la proposition visant à élaborer et à publier un nouvel indice de l'UIT fondé sur le cadre des ODD, qui servira d'outil de suivi pour les gouvernements, afin qu'ils puissent évaluer les effets de la transformation numérique sur leur capacité à réaliser les ODD. Des questions ont été soulevées quant à la possibilité de calculer aussi l'indice IDI selon la méthodologie révisée en 2017. Toutefois, compte tenu de la persistance des problèmes liés à la nature et aux données de l'indice IDI, il a été largement convenu de ne plus le publier. En revanche, il convient d'adopter une approche nouvelle et orientée vers l'avenir, afin de prendre en considération les vastes changements techniques et la nature transversale des technologies numériques qui ont des effets sur tous les secteurs de l'économie, au moment où les pays s'engagent sur la voie de la transformation numérique.

De nombreux participants se sont interrogés sur la manière dont les États Membres participeront au processus d'élaboration du nouvel indice et ont souligné combien il est important de renseigner et de consulter les États Membres tout au long du processus, dans un souci de transparence. Une feuille de route a été présentée et approuvée, dans laquelle des échanges continus sont prévus entre le Secrétariat, les États Membres et les experts, à différentes étapes du processus d'élaboration de l'indice. Cette feuille de route est reproduite dans le tableau ci‑dessous:

|  |  |
| --- | --- |
| 28 janvier 2020 | Séance de réflexion avec des partenaires potentiels. |
| 10 février 2020 | Réunion d'experts avec les États Membres afin d'examiner de nouvelles propositions. |
| Février – mars 2020 | Établissement de la version définitive du cadre conceptuel.Première vérification de la disponibilité des données et description du profil de qualité des indicateurs disponibles. |
| Mars 2020 | Deuxième séance de réflexion avec les partenaires.Communication du projet de concept aux États Membres.Présentation du concept à la réunion du GCDT pour examen (participation à distance). |
| Mars – mai 2020 | Préparation de la méthodologie, collecte/compilation des données, première évaluation des indicateurs. |
| 15-17 avril 2020 | Présentation des travaux accomplis au WTIS. |
| 17 avril 2020 | Réunion d'experts avec les États Membres afin de présenter et d'examiner le projet de cadre et de méthodologie de l'indice (organisée sur une demi-journée et avec la possibilité de participer à distance) (les documents pertinents seront communiqués aux États Membres au préalable.) |
| Juin – juillet 2020 | Calcul de l'indice, analyse de sensibilité, établissement d'une version définitive des indicateurs, des données et des résultats. |
| Juin 2020 | Présentation du projet de méthodologie de l'indice au Conseil pour examen (les documents pertinents seront communiqués aux États Membres au préalable). |
| Juillet – septembre 2020 | Rédaction/analyse. |
| Deuxième moitié de 2020 | Publication du nouvel indice. |

Le compte rendu de la réunion d'experts est disponible à l'adresse <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/egmITUindex2020/Summary_EGM_10_Feb_2020.pdf>.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_